v. 2) : « Ayez confiance, mon fils, vos péchés vous sont remis. »

Mosheim, entre autres, prétend que saint Jacques ordonnait aux malades de confesser leurs péchés, parce qu'on était persuadé que la plupart des maladies étaient une punition de ces péchés, et il fait observer que cet apôtre attribue la guérison du malade à la prière faite avec foi et non à l'onction administrée, d'où il conclut que l'on a tort d'accorder à cette cérémonie une vertu sanctifiante.

Les catholiques maintiennent l'authenticité de l'*Epître* de saint Jacques; et d'ailleurs, disent-ils encore, quand bien même l'*Epître* dont il s'agit n'émanerait point de saint Jacques, il faut reconnaître au moins qu'elle a pour auteur un disciple des apôtres et un écrivain du Ier siècle, et il serait toujours prouvé par ce document incontestable, indépendamment des autres preuves, que la doctrine et la pratique de l'Eglise sur ce point remontent à l'origine du christianisme et reposent, par conséquent, sur la tradition apostolique.

Avant le XIIIe siècle, l'*extrême-onction* se nommait l'onction des malades, et on l'administrait avant le viatique, usage que l'on a conservé ou rétabli dans quelques Eglises, comme dans celle de Paris.

Selon le P. Mabillon, cet usage fut changé au XIIIe siècle. La raison de ce changement est que, vers cette époque, il s'éleva plusieurs opinions erronées, qui furent condamnées par les conciles d'Angleterre. On croyait, par exemple, que ceux qui avaient une fois reçu ce sacrement, s'ils venaient à recouvrer la santé, ne devaient plus avoir commerce avec leurs femmes, ni marcher nu-pieds, ni même prendre de nourriture. Bien que le simple bon sens indiquât assez toute la fausseté et tout le ridicule de pareilles croyances, on préféra, pour ne pas scandaliser les fidèles par trop simples et par trop crédules, attendre que les malades fussent à leur dernier moment pour leur donner l'*extrême-onction;* et c'est ce mode d'administration qui a prévalu jusqu'à présent. On peut consulter, pour plus de développement, à cet égard, les conciles de Worcester et d'Exeter, en 1287, celui de Winchester, en 1308, Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, III, p. 1.

Comme nous l'avons dit, la matière du sacrement de l'*extrême-onction* consiste, d'après les paroles de saint Jacques, dans des onctions faites avec de l'huile. Ces onctions se font ordinairement sur les organes des sens ou les principales parties du corps, savoir : sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds, quelquefois la poitrine et même (mais cela n'a lieu que pour les hommes) les reins; cependant, dans le cas où ce mode d'administration serait impraticable, soit parce que des circonstances physiques s'y opposent, soit parce qu'il y a lieu de craindre que le patient n'expire avant l'accomplissement de toutes ces formalités, une seule onction est regardée généralement par les théologiens comme suffisante pour la validité du sacrement. L'huile employée doit être bénie par l'évêque, et elle diffère du saint chrême en ce qu'elle est pure et qu'elle ne renferme point, comme celui-ci, un mélange de baume.

La forme de l'*extrême-onction* était autrefois indicative et absolue, comme le démontre celle du rite ambroisien, citée par saint Thomas, saint Bonaventure, Richard de Saint-Victor, etc. D'après ce que rapporte Arcudius (*De extrem. unct.*, liv. V, ch. v), de semblables formes étaient aussi usitées chez les Grecs; mais il est constaté que généralement, chez eux, c'est la forme déprécative qui a été employée. La prière qu'on lit dans l'eucologe (page 47) commence par ces mots : *Pater sancte, animarum et corporum medice, etc.* Il en est ainsi des autres oraisons relatives aux onctions qui se font sur les différentes parties du corps des malades.

Dans l'Eglise latine, elle est déprécative depuis plus de sept cents ans. Un ancien rituel manuscrit de Jumiéges, qui a au moins cette antiquité, la donne ainsi : *Per istam unctionem et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid peccasti per visum, etc.* Elle est la même dans tous les rituels.

Les théologiens les plus accrédités du catholicisme avancent que, bien que l'*extrême-onction* ait pour effet de remettre les péchés, selon l'expression formelle du concile de Trente, d'après les termes de l'apôtre saint Jacques, elle ne dispense pas de la confession et ne peut, dans aucun cas, se substituer à la pénitence, toutes les fois que le malade est dans la possibilité de se confesser. Dans ce cas, elle n'est qu'un remède en quelque sorte supplémentaire, n'ayant pour effet que la rémission des péchés dont le malade pourrait être coupable à son insu et la remise d'une partie des peines expiatoires que les pécheurs doivent toujours subir avant d'être entièrement réhabilités.

L'administration de ce sacrement est en usage non-seulement dans les Eglises latine et grecque, mais encore dans tout l'Orient, où on lui donne le nom d'huile sainte; seulement les règles prescrites diffèrent plus ou moins de celles qu'on observe dans l'Eglise latine. En effet, prenant à la lettre les paroles de saint Jacques : *Infirmatur quis in vobis, inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini, etc.*, les Orientaux n'attendent pas que les malades soient à l'extrémité ni même en danger; les fidèles peuvent se rendre eux-mêmes à l'église, et là on leur administre le sacrement, toutes les fois qu'ils sont indisposés; c'est d'ailleurs ce que leur reproche Arcudius (*De extrem. unct.*, cap. ult., lib. V).

Le P. Goar, qui reconnaît la réalité de cet usage dans les Eglises orientales, n'admet pas que cette onction soit sacramentelle; il prétend qu'elle n'est que cérémonielle et qu'elle n'est donnée aux malades que dans l'intention de leur rendre la santé. Il est d'ailleurs arrivé quelquefois, dans l'Eglise latine, que des évêques et de saints personnages ont employé dans le même but les onctions d'huile bénite, ainsi que le témoigne une lettre d'Innocent Ier à Démétrius, rapportée dans le tome II des *Conciles* (p. 1248).

Dans certaines circonstances, l'onction est administrée par sept prêtres, pour des raisons mystiques et allégoriques dont parlent Arcudius et Siméon de Thessalonique. Le *Sacramentaire* de saint Grégoire (édition du P. Ménard, p. 253) fait aussi mention de l'emploi de plusieurs prêtres dans l'Eglise latine; mais actuellement il est admis que la présence d'un seul ministre régulièrement approuvé suffit pour la validité du sacrement.

Le P. Dandini, dans son *Voyage au mont Liban*, mentionne d'une manière toute particulière deux sortes d'onctions en usage chez les Maronites : l'une, appelée l'onction avec l'huile de la lampe, n'est pas regardée comme sacramentelle, parce que l'huile qu'on y emploie n'est consacrée que par un simple prêtre et qu'on la donne à tous ceux qui en manifestent le désir, quel que soit l'état de leur santé; l'autre, dont l'huile doit être bénite par l'évêque le jeudi saint, ne s'administre qu'à ceux qui sont réellement malades; c'est le véritable sacrement. Il paraît, d'ailleurs, que cette onction avec l'huile de la lampe est en usage non-seulement chez les Maronites, mais encore dans tout l'Orient. Quelques auteurs pensent même qu'on l'y confond avec le sacrement de l'*extrême-onction*, en admettant toutefois cette distinction, signalée par le P. Goar, qu'elle ne constitue qu'une simple cérémonie pour ceux qui se portent bien et qu'elle a tous les caractères d'un sacrement pour ceux qui sont malades. On entretient, dans les principales églises de ces pays, une lampe dans laquelle les ministres du culte conservent de l'huile destinée à cette onction, et on appelle cette lampe la *lampe de l'huile jointe à la prière*.

On verra facilement que cet article est sorti d'une plume catholique, et les protestants, ceux en l'esprit de qui est resté un petit grain de l'humeur guerrière qui animait Calvin, trouveront le *Grand Dictionnaire* singulièrement orthodoxe. Nous n'acceptons pas cette conséquence. Nous ne trouvons dans l'*extrême-onction* rien qui blesse nos idées religioso-philosophiques. Il y a des actes qui sont toujours respectables, où qu'ils se trouvent, et que justifient certaines étapes solennelles de la vie de l'homme.

Extrême-onction (L'), chef-d'œuvre de Poussin. Le célèbre artiste a exécuté sur ce sujet deux compositions différentes, l'une pour le commandeur del Pozzo, l'autre pour M. de Chantelou : la première figure actuellement dans la collection du duc de Rutland, à Belvoir (Angleterre); la seconde a fait partie de la galerie d'Orléans, de la galerie du duc de Bridgewater, et est devenue ensuite la propriété de lord Egerton.

Dans la composition exécutée pour le commandeur del Pozzo, les figures sont au nombre de treize ou quatorze. Le mourant, étendu sur sa couche, reçoit l'extrême-onction des mains d'un prêtre qu'assistent deux clercs, dont l'un tient un livre et l'autre un cierge allumé. Au pied du lit, une femme est assise dans l'attitude de la plus profonde douleur. A gauche, derrière les clercs, deux autres femmes versent des larmes; une troisième, plus éloignée et portant un enfant dans ses bras, paraît attirée par la curiosité plutôt que par tout autre sentiment. Au fond, de l'autre côté du lit, un vieillard, le médecin sans doute, et une femme semblent épier sur le visage du moribond l'espoir de la vie qui pourrait peut-être se réveiller encore; près d'eux, une autre femme est en prières. A l'extrême droite du tableau, se tiennent une servante et un serviteur : celui-ci replace une fiole sur une table et en tend une autre, ce qui semble indiquer que tout espoir n'est pas encore abandonné. « Les expressions de ce tableau sont justes, dit M. Bouchitté, les groupes bien conçus, naturellement liés les uns aux autres; le prêtre et ses acolytes, largement drapés; la femme assise est parée et vêtue avec toute la noblesse de l'antique. » Ce tableau a été gravé par Dughet et par L. de Châtillon.

La composition exécutée pour M. de Chantelou, postérieurement à la précédente, est plus riche, plus complète, plus pathétique encore. Il y a deux ou trois figures de plus seulement. Le prêtre, assisté d'un seul clerc, qui tient d'une main un livre et de l'autre un cierge, fait l'onction sur une main du malade, au lieu de la faire sur le front, comme dans l'autre tableau; de cette manière, il coupe en un point plus heureux la ligne horizontale du lit, et laisse à découvert la poitrine et la tête expressive du mourant. Derrière celui-ci, une jeune fille, agenouillée, les yeux au ciel, les mains jointes, prie avec ferveur; un petit garçon semble se lever sur la pointe des pieds pour satisfaire sa curiosité; un autre enfant, porté par sa mère, se penche en souriant vers le moribond; un jeune homme, une lumière à la main, contemple avec une sorte d'effroi le visage d'où la vie se retire; derrière lui, une vieille femme porte la main à ses yeux noyés de larmes. Trois autres femmes sont au pied du lit : l'une d'elles, l'épouse sans doute, est assise et comme affaissée dans sa douleur; les deux autres sont debout, l'une pleurant, l'autre joignant les mains et levant les yeux au ciel. Le médecin, par un geste éloquent, fait entendre à un serviteur que tout espoir est perdu. Une servante, épuisée par les veilles, est assise près d'une table, la tête appuyée sur sa main. Une ample draperie se développe au delà du lit; une lance et un bouclier sont suspendus à la muraille. « Dans cette composition, dit M. Bouchitté, les expressions sont, en général, plus précises, comme elles sont aussi plus variées. Toutes sont justes, saisissantes... Nous sommes toutefois tenté de ne pas approuver l'expression de curiosité du jeune garçon, et surtout le geste de la mère qui présente à la face du guerrier expirant un enfant qui sourit... Ce sourire n'est point dans la nature, et y fût-il, il aurait encore ici le tort de rompre l'unité du sentiment, en mêlant un éclair de joie, naïve sans doute, mais déplacée, à l'accent lugubre qui doit exclure de ce tableau tout ce qui n'est pas en harmonie avec la tristesse du sujet. » En plaçant ainsi un enfant souriant en face d'un vieillard près d'expirer, Poussin a, sans doute, voulu faire contraster les extrémités de la vie humaine. Cette pensée philosophique a été exprimée par plusieurs autres peintres. Quoi qu'il en soit, ce second tableau de l'*Extrême-onction* peut être regardé comme un des plus beaux ouvrages de notre grand artiste. Il a été gravé par Benoît Audran, Pesne, Dughet, Gantrel, P.-N. Bergeret. Le musée de Dijon en possède une copie, exécutée par G. Revel, élève de Ch. Lebrun.

Extrême-onction (L'), tableau de J. Jouvenet; musée du Louvre. Le prêtre, revêtu de son étole, fait l'onction sainte sur la main du mourant, soutenue par l'un des assistants. Au pied du lit, une vieille femme pleure; une jeune fille contemple avec tristesse celui qui bientôt ne sera plus de ce monde. Au premier plan, une femme, probablement l'épouse du moribond, est assise, le coude appuyé sur une table et les mains jointes; près d'elle, un enfant, debout, la prend par le bras. D'autres personnages, dans l'affliction, complètent la scène.

Quelques iconographes supposent que Jouvenet a voulu, dans le prêtre, représenter saint Anschaire, évêque de Hambourg et de Brême, à la fin du IXe siècle, qui, suivant les légendaires, guérissait les malades par la prière et l'onction de l'huile.

Ce tableau a été gravé, dans le *Musée français*, par Masquelier le jeune, et dans les *Recueils* de Filhol (XI, pl. 1) et de Landon (I, pl. 47).

EXTREMIS (IN). V. IN EXTREMIS.

EXTRÉMITÉ s. f. (èk-stré-mi-té — lat. *extremitas;* de *extremus*, extrême). Partie extrême, ce qui est situé au bout ou au sommet : *L'*EXTRÉMITÉ *d'un bâton. L'*EXTRÉMITÉ *d'une ligne. L'*EXTRÉMITÉ *du doigt. L'*EXTRÉMITÉ *d'un clocher.* ‖ Lieu extrême, confins, limites : *L'*EXTRÉMITÉ *d'un champ. Les* EXTRÉMITÉS *d'une province. L'*EXTRÉMITÉ *du royaume. Je crois qu'il faut plutôt juger d'une puissante nation par ceux qui sont à la tête que par la populace des* EXTRÉMITÉS *d'une province.* (Volt.) ‖ Fin, dernier point, but; derniers temps de la vie, bout de la carrière de l'homme : *Parvenu à l'*EXTRÉMITÉ *de sa course, l'homme jette volontiers un regard en arrière.* ‖ Etat d'une personne qui se meurt : *Malade à l'*EXTRÉMITÉ, *à toute* EXTRÉMITÉ, *à la dernière* EXTRÉMITÉ.

— Fig. Etat aussi malheureux que possible; position extrêmement malheureuse ou embarrassante : *La garnison, réduite à l'*EXTRÉMITÉ, *parla de se rendre. Toutes ces pertes successives m'ont réduit à l'*EXTRÉMITÉ. *Si l'on savait l'*EXTRÉMITÉ *des besoins des pauvres, on aurait pour eux, malgré soi, sinon de la charité, au moins de l'humanité.* (Bourdal.)

A quelque *extrémité* qu'on se soit exposé,
Qui parvient au succès n'a jamais trop osé.

GRESSET.

‖ Excès, état, parti extrême, aussi opposé que possible à un autre : *Vous verrez dans une seule vie toutes les* EXTRÉMITÉS *des choses humaines, la félicité sans bornes aussi bien que les misères.* (Boss.) *Les* EXTRÉMITÉS *sont vicieuses et partent de l'homme; toute compensation est juste et vient de Dieu.* (La Bruy.)

La parfaite raison fuit toute *extrémité*
Et veut que l'on soit sage avec sobriété.

MOLIÈRE.

‖ Parti violent, action violente : *Se porter aux dernières* EXTRÉMITÉS. *Rome n'en venait aux* EXTRÉMITÉS *qu'après avoir épuisé les moyens de douceur.* (Boss.)

— *Pousser à l'extrémité* ou *aux extrémités.* Réduire à prendre un parti désespéré; pousser à bout, lasser, forcer d'éclater : *Il est toujours dangereux de* POUSSER *son ennemi* À L'EXTRÉMITÉ.

— Anat. Bras ou jambe : EXTRÉMITÉS *thoraciques, pectorales* ou *supérieures.* EXTRÉMITÉS *pelviennes, dorsales* ou *inférieures.* ‖ Pied ou main : *Dans l'agonie, le froid commence par les* EXTRÉMITÉS. *L'homme ne touche à la terre que par ses* EXTRÉMITÉS *les plus éloignées; il ne la voit que de loin et semble la dédaigner.* (Buff.)

— Syn. **Extrémité, bout, fin.** V. BOUT.

EXTRINSÈQUE adj. (èk-strain-sè-ke — lat. *extrinsecus;* de *extra*, hors, et *secus*, auprès, le long de, lequel appartient au même radical que *sequi*, suivre, c'est-à-dire à la racine sanscrite *sak, sap*, suivre, d'où le grec *epein*, accompagner, et le lithuanien *seku*, suivre). Qui vient du dehors, qui est au dehors, qui appartient au dehors, qui n'est pas propre à l'objet : *Une maladie provenant de causes* EXTRINSÈQUES. *La constitution est l'ordre intrinsèque et comme l'âme de la société; l'administration en est l'ordre* EXTRINSÈQUE *et peut en être regardée comme le corps.* (De Bonald.)

— *Valeur extrinsèque*, Valeur fictive, arbitraire, indépendante de l'utilité réelle ou de la valeur propre : *La valeur intrinsèque des monnaies d'argent, en France, n'est guère inférieure à leur* VALEUR EXTRINSÈQUE. *La* VALEUR *du diamant et des pierreries est tout à fait* EXTRINSÈQUE.

— Syn. **Extrinsèque, extérieur, externe.** V. EXTÉRIEUR.

— **Antonyme.** Intrinsèque.

EXTRINSÈQUEMENT adv. (èk-strain-sè-ke-man — rad. *extrinsèque*). A l'extérieur, d'une manière extrinsèque : *Des causes qui agissent* EXTRINSÈQUEMENT.

EXTRORSE adj. (èk-stror-se — lat. *extrorsum*, en dehors, contracté de *extra versum*, proprement tourné en dehors; de *extra*, en dehors, et *versum*, tourné, de *vertere*, tourner, qui répond à la racine sanscrite *vart*, même sens). Bot. Se dit, par opposition à introrse, des anthères qui s'ouvrent vers le côté extérieur de la fleur.

EXTROVERSE adj. (èk-stro-vèr-se — du lat. *extra*, en dehors; *versus*, tourné). Bot. Tourné vers la face extérieure de la fleur, en parlant d'une étamine : *Etamines* EXTROVERSES.

EXTROVERSION s. f. (èk-stro-vèr-si-on — du lat. *extra*, en dehors; *versio*, action de se tourner). Méd. Renversement en dehors d'un organe creux : *L'*EXTROVERSION *de la matrice.* ‖ On dit aussi EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE s. f. (èk-stu-mèss-san-se — lat. *extumescentia;* de *extumescere*, s'enfler). Pathol. Enflure, tuméfaction : *Il y a* EXTUMESCENCE *de la langue lorsque, par une cause quelconque, cet organe a acquis un volume très-considérable.* (Renauldin.)

EXUBÉRAMMENT adv. (è-gzu-bé-ra-man — rad. *exubérant*). D'une manière exubérante : *Sujet* EXUBÉRAMMENT *développé.*

EXUBÉRANCE s. f. (è-gzu-bé-ran-se — lat. *exuberantia;* du préf. *ex*, et de *ubertas*, fertilité). Abondance excessive; intensité excessive; développement exagéré : *L'*EXUBÉRANCE *du sang, de la bile. L'*EXUBÉRANCE *de la sève. La luxure est une corruption infiltrée dans le sang et stimulée par l'*EXUBÉRANCE *de la force physique.* (Latena.)

— Fig. Fécondité, abondance excessive de l'imagination : EXUBÉRANCE *d'idées.* EXUBÉRANCE *d'images. L'*EXUBÉRANCE *vaut mieux à l'esprit humain que la pauvreté.* (Lerminier.)

EXUBÉRANT, ANTE adj. (è-gzu-bé-ran, an-te — lat. *exuberans*. Le radical *uber*, qui, comme adjectif, signifie fertile, et, comme substantif, mamelle, répond au sanscrit *ûdhar, ûdhas, ûdhan*, au grec *outhar* et à l'anglo-saxon *ûder*, ancien allemand *ûtar*, même sens. Selon Curtius, la racine commune de tous ces termes pourrait bien être dans le sanscrit *êdh*, prospérer, être heureux). Abondant à l'excès; développé à l'excès : *Une sève* EXUBÉRANTE. *Une santé* EXUBÉRANTE. *Des formes* EXUBÉRANTES. *Une végétation* EXUBÉRANTE. *Ecrivain d'une fécondité* EXUBÉRANTE.

— **Antonymes.** Exigu, insuffisant.

EXULCÉRANT, ANTE adj. (è-gzul-sé-ran, an-te — rad. *exulcérer*). Qui exulcère, qui détermine des ulcérations : *Des poisons* EXULCÉRANTS. ‖ On dit aussi EXULCÉRATIF, IVE.

EXULCÉRATION s. f. (è-gzul-sé-ra-si-on — lat. *exulceratio;* de *exulcerare*, exulcérer). Méd. Ulcération superficielle, peu profonde : *L'*EXULCÉRATION *de la face. Les* EXULCÉRATIONS *qui se trouvent dans les entrailles sont des marques de poison.* (Trév.)

EXULCÉRÉ, ÉE (è-gzul-sé-ré) part. passé du v. Exulcérer. Ulcéré légèrement : *Un organe* EXULCÉRÉ.

— Fig. Atteint, blessé, piqué : *Un cœur* EXULCÉRÉ *par l'ingratitude.*

EXULCÉRER v. a. ou tr. (è-gzul-sé-ré — lat. *exulcerare;* du préf. *ex*, et de *ulcus*, ulcère. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exulcère, qu'il exulcère;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'exulcérerai, nous exulcérerions*). Ulcérer superficiellement : *Les substances caustiques* EXULCÈRENT *la peau.* (Acad.)

— Fig. Piquer, froisser, aigrir : *Les diatribes sont moins faites pour* EXULCÉRER *qu'une épigramme fine et mordante.* (Volt.)

EXULTATION s. f. (è-gzul-ta-si-on — lat. *exsultatio;* de *exsultare*, exulter). Vive joie intérieure : *Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans l'*EXULTATION. (Bible.) ‖ Usité surtout dans le langage mystique.

— **Antonymes.** Abattement, accablement, consternation, découragement, prostration, stupéfaction, stupeur.

EXULTER v. n. ou intr. (è-gzul-té — lat. *exsultare;* du préf. *ex*, et de *saltare*, sauter). Eprouver une vive joie : *Nos voisins* EXULTAIENT *de nous voir ainsi nous affaiblir et nous détruire nous-mêmes.* (St-Sim.)

EXULTET s. m. (è-gzul-tèt — mot lat. qui signif. *qu'il se réjouisse*, et qui est le premier d'une hymne qu'on chante pendant la bénédiction du cierge pascal). Suite de miniatures représentant la bénédiction du cierge pascal : *D'Agincourt a reproduit plusieurs* EXULTET *dans son* Histoire de l'art.

EXUMA (GRANDE-), île de l'Amérique centrale, dans la mer des Antilles, du groupe des Lucayes ou Bahama, au S.-E. de San-Salvador, dont elle est séparée par un canal ou bras de mer qui porte son nom, par 23° 30' de lat. N. et 78° 20' de long. O. Elle mesure 40 kilom. sur 4 et renferme une population de 1,500 hab. Elle est très-fertile en coton et possède des salines importantes, dont les produits sont exportés dans les Amériques. A 4 kilom. S.-E., on trouve une autre île appelée Petite-Exuma. Elle est beaucoup moins étendue et donne des produits de même nature.

EX UNGUE LEONEM (*On reconnaît le lion à la griffe*). On reconnaît le lion à la profondeur des blessures faites par sa griffe puissante; on reconnaît à certaines traces particulières, laissées dans leurs créations diverses, le poëte, le peintre, le sculpteur, l'homme de génie : telle est la signification allégorique du proverbe latin *ex ungue leonem*. En voici quelques applications :

« Le plan que se proposait Pascal est très-philosophique et très-exécutable, et personne ne pouvait l'exécuter mieux que lui, à en juger seulement par les fragments qui nous restent, tout informes qu'ils nous sont parvenus. La liaison des idées est nécessairement perdue; mais la force de pensée et d'expression suffirait pour l'immortaliser. *Ex ungue leonem*, c'est ce qu'on peut dire à chaque page de ce singulier recueil, qui ne parut qu'après sa mort sous le titre de *Pensées*. »

LA HARPE.

« Les bains *sans baignoires!* » Nous n'aurions pas vu le nom de notre très-excellent confrère, le docteur Mathias Mayor, inscrit à la suite de ce titre, que nous n'aurions pas hésité un seul instant à lui en faire honneur. Ces traits foudroyants n'appartiennent qu'à lui : *Ex ungue leonem.* »

L. PEISSE.

« Dans Pascal, l'écrivain de génie se trahit à chaque pas par quelque tour superbe; souvent son âme semble s'échapper dans un mot, la grandeur de sa passion éclate en un accent inconnu, ou bien illumine tout à coup quelque locution vulgaire de je ne sais quel reflet créateur. Nul n'a aussi vivement empreint sa langue d'un sceau original et profond. On reconnaît Pascal tout d'abord : *Ex ungue leonem.* »

CHARLES LABITTE.

EXUPÈRE (saint), évêque de Toulouse, né à Aure dans le IVe siècle. Il s'acquit une très-grande réputation de sainteté et de charité. Durant une famine, Exupère vendit, pour nourrir les pauvres, jusqu'aux vases sacrés de son église, et il étendit ses aumônes jusqu'aux chrétiens d'Egypte. Il adoucit par son énergie et par sa prudence les conséquences que l'invasion des Vandales pouvait avoir pour Toulouse, mais eut recours à des mesures de rigueur pour empêcher la propagation des erreurs de Vigilance. Saint Jérôme a fait le plus pompeux éloge des vertus d'Exupère, à qui il a dédié ses *Commentaires sur Zacharie*, et le pape Innocent Ier lui a adressé une décrétale au sujet de divers points de discipline. L'Eglise honore ce saint prélat le 28 septembre.

EXUPÈRE (saint), évêque de Bayeux, quelquefois appelé **Spire** ou **Suspirius**. On connaît mieux l'histoire de ses reliques que celle de son épiscopat. Ces reliques, ensevelies d'abord sur le mont Phænus, depuis mont des Temples, furent transportées dans la cathédrale de Bayeux, lors de l'invasion des Normands (850), et de là à Corbeil, où un chapitre fut créé pour desservir une église fondée en l'honneur du saint. Sa fête se célèbre le 1er août.

EXUSTION s. f. (è-gzu-sti-on — lat. *exustio;* de *exurere*, brûler). Chir. Action de brûler, de cautériser : *L'*EXUSTION *d'un cancer, d'une plaie.*

EXUTOIRE s. m. (è-gzu-toi-re — du lat. *exuere*, dépouiller). Méd. Ulcère artificiel établi pour entretenir une suppuratoin locale et déterminer ainsi une dérivation : *Un* EXUTOIRE *est comme un organe sécréteur que l'on ajoute à ceux qui composent la machine animale.* (Barbier.)

— Fig. Moyen d'écouler un objet quelconque, de s'en débarrasser : *Les crimes sont la maladie endémique de tout corps social; les prisonniers en sont les déjections; les prisons en sont l'*EXUTOIRE. (M. Christophe.)

— Archit. Ouverture pratiquée dans une voûte à ciel ouvert, ou tube qu'on y dispose, pour faciliter l'écoulement des eaux.

— **Encycl.** Méd. On emploie les *exutoires* comme moyens de révulsion ou comme moyens de dérivation. Dans le premier cas, ils donnent un résultat immédiat, en produisant sur l'endroit où ils sont appliqués un état congestif et fluxionnaire; dans le second, ils jouent le rôle d'organes d'excrétion supplémentaires, donnant lieu à une évacuation plus ou moins abondante de matières purulentes. C'est une opinion généralement admise dans le vulgaire que les cautères sont destinés à purifier le sang en rejetant au dehors les substances nuisibles contenues dans l'intérieur du corps.

Nous devons dire que ces idées purement théoriques, n'ayant pas été démontrées par l'expérience, sont à peu près tombées en désuétude aujourd'hui; mais, bien qu'on ne sache pas exactement comment agissent les *exutoires*, on ne saurait nier que, dans certains cas, ils ne donnent des résultats véritablement utiles. Leur application est d'un usage journalier en médecine. L'emploi en est indiqué dans les cas suivants : 1° toutes les fois qu'une irritation, un état fluxionnaire mobile, comme les affections rhumatismales, névralgiques, catarrhales, éruptions cutanées, menacent d'envahir quelqu'un des organes nécessaires à l'existence; 2° lorsqu'une suppuration, établie sur un organe peu important, est capable de déplacer et, pour ainsi dire, de remplacer une autre suppuration ayant pour siége un organe dont le fonctionnement intégral est indispensable à l'entretien de la vie; 3° lorsque l'organisme, longtemps affecté d'une suppuration externe produite par des ulcères anciens, des fistules, etc., a contracté l'habitude de ces émonctoires et souffre de leur suppression; 4° pour provoquer, dans certaines fièvres éruptives, comme la rougeole, la variole, la scarlatine, l'éruption cutanée dont l'apparition incomplète ou tardive peut entraver la marche de la maladie et la rendre plus grave.

Il est des maladies dans lesquelles leur action ne peut être d'aucune utilité : dans les diathèses cancéreuses et tuberculeuses, dans les cas de tumeurs enkystées, etc.; il en est d'autres pour lesquelles leur emploi est complètement contre-indiqué : dans les maladies aiguës accompagnées d'un état fébrile interne, dans les névroses avec douleur et phénomènes d'excitation, dans les affections chroniques avec fièvre, sueurs et dépérissement. L'efficacité des *exutoires* dépend surtout de l'opportunité de leur application, et c'est au médecin qu'il appartient de savoir bien en choisir le moment. Leur entretien est aussi un point très-important de thérapeutique. Il est, en effet, certains cas dans lesquels leur action doit être modérée; il en est d'autres, au contraire, dans lesquels leur surface doit être plus ou moins vivement excitée par l'application de substances irritantes.

Il nous est impossible d'indiquer ici, pour chaque cas particulier, l'endroit précis où doivent être appliqués les *exutoires*. En thèse générale, on a donné le précepte de les établir : 1° du côté malade; 2° le plus loin possible du siége de l'affection, lorsqu'elle est récente et présente encore un certain degré d'acuité; 3° le plus près possible, lorsqu'elle est passée à l'état chronique et que tous les phénomènes inflammatoires ont disparu.

La suppression d'un *exutoire* ancien peut amener les mêmes résultats fâcheux que celle d'une plaie accidentelle ayant longtemps suppuré. Ce serait cependant une erreur de croire que cette suppression doive être, dans tous les cas, évitée. On peut la provoquer, mais en employant certaines précautions, comme d'agir lentement et d'en contre-balancer les effets, en excitant légèrement les surfaces de sécrétion : le tube digestif par des laxatifs, la peau par des bains, etc.

Les *exutoires* dont on use le plus généralement sont : les cautères, les vésicatoires, les sétons. On trouvera à ces différents mots tous les détails relatifs à leur application et aux pansements qu'ils exigent.

— Art vétér. L'usage des *exutoires*, en médecine vétérinaire, remonte aux premiers temps de la médecine, ainsi qu'en font mention les divers ouvrages écrits sur l'histoire de l'art vétérinaire. Le plus ancien *exutoire* mis en usage consistait à insérer sous la peau, après l'avoir incisée, un morceau d'ellébore noir, que l'on appelait cautère. Ce fut pendant longtemps le seul genre d'*exutoire* connu; on en variait, suivant la maladie, le lieu et le procédé d'application. Columelle prescrit d'appliquer ce cautère à l'oreille pour les maladies des bœufs; Absyrte le recommande dans les maladies de poitrine accompagnées de jetage. Végèce en conseille l'emploi pour activer la résolution des œdèmes sous le ventre, et ajoute que, pour opérer, il faut cerner avec une aiguille de cuivre l'endroit où doit être insérée la racine. Dans les siècles suivants, l'emploi des *exutoires* resta stationnaire; mais lorsque les Arabes recommencèrent à faire usage du feu, les hippiatres s'en servirent pour établir de nouvelles sortes d'*exutoires;* ainsi, en cas de tétanos, ils perçaient l'encolure avec une pointe de fer portée au rouge et mettaient dans chaque trou un morceau de corde de crin qui restait en place quinze jours; ou bien, pour arrêter la chute des poils de la queue, ils fendaient la peau de cet organe par-dessus, croisaient l'incision par des raies de feu et mettaient dans chaque raie une pièce de bois. Plus tard, on inventa, notamment pour les boiteries de l'épaule et de la hanche, de donner les plumes, opération qui consistait à introduire une plume de cygne sous la peau, après avoir incisé ce tégument et l'avoir séparé des parties sous-jacentes; on remplaçait ensuite la plume par un cordon de crin de cheval entortillé ou un morceau de taffetas, qu'on introduisait à l'aide d'une aiguille particulière. Markam donne le premier la description du séton à mèche et celle du séton à rouelle, qu'il nomme *ortis*. Solleyrel répète tous ses devanciers et ne fait subir aux *exutoires* alors employés que quelques légères modifications. Il décrit de nouveau et fort en détail la pratique barbare de donner les plumes, dans le cas de distension d'épaule, où il ne s'agit de rien moins que de détacher la peau de toute la chair de l'épaule et d'y fourrer de grandes plumes d'oie ou des tranches de lard frottées de basilicum ou autre dépuratif. Les hippiatres qui vinrent ensuite, Gaspard de Saunier, Garsault, continuent à se répéter en renchérissant plus ou moins les uns sur les autres. Enfin arrive Lafosse, qui, le premier, fait usage de l'aiguille à séton employée aujourd'hui et fixe le manuel de l'opération encore suivi actuellement. Aujourd'hui, la plus grande partie de ces modes d'*exutoires* sont rejetés. Cependant Favre (de Genève) nous apprend qu'il y en a encore un en faveur dans certaines localités. « Dans beaucoup d'endroits, dit-il, on lie les oreilles près de la tête avec quelques brins de filasse ou de chanvre tordus. Ce moyen n'est qu'une espèce de vésicatoire, tout au moins inutile dans le cas dont il s'agit (l'indigestion). Les oreilles ainsi liées enflent; puis on fait quelques incisions dans la peau sur la face supérieure; il en découle de la sérosité, d'où le guérisseur tire la preuve que l'animal avait le flein (mal imaginaire, admis par les paysans dans certains lieux); car il regarde cette sérosité comme étant la maladie ou la cause de la maladie. »

Dans les maladies aiguës, les *exutoires* peuvent faire beaucoup de mal quand on les emploie trop tôt et n'être d'aucune utilité si on les applique trop tard. Leurs bons effets sont plus lents dans les maladies chroniques que dans les maladies aiguës, mais aussi ils produisent moins souvent de mauvais effets, en raison du degré moindre de l'irritation qu'ils doivent diminuer. Il faut éviter de les employer dans toutes les exacerbations des inflammations chroniques; car, dans ces cas, ils hâtent les progrès de la maladie. Dans cette circonstance ils ne produisent pas de sécrétion durant les premiers jours; mais il s'y manifeste souvent une infiltration considérable et rapide qui se termine par la gangrène. Généralement on les emploie sans aucun discernement. « C'est, dit M. Gourdon, la panacée universelle d'un grand nombre de maréchaux, d'empiriques, de maquignons, de propriétaires. On en abuse dans certains pays jusqu'à l'extrême; ainsi, dans les colonies anglaises de l'Amérique, on applique des sétons sous le ventre des chevaux et des bœufs, toutes les fois qu'ils sont atteints d'une maladie quelconque. Malheureusement, la coutume trouve l'appui de quelques vétérinaires qui perpétuent ainsi, sous l'égide de leur autorité scientifique, cet abus des sétons de précaution. » Les *exutoires* ne sont pas d'une innocuité constante, comme beaucoup de gens le croient; il y a des cas où ils sont très-nuisibles, par exemple, sur les animaux faibles, épuisés, scrofuleux, farcineux, sur ceux qui sont atteints de maladies organiques, d'altération du sang, sur tous les animaux au début des affections éruptives et des inflammations aiguës internes, qu'ils pourraient faire avorter trop tôt. Ce sont là autant de circonstances que le vétérinaire est seul capable d'apprécier.

EX-VOTO s. m. (èk-svo-to — mots lat. qui signif. *en conséquence d'un vœu*). Tableau, figure ou objet quelconque suspendu dans une église ou dans quelque lieu vénéré, pour l'accomplissement d'un vœu ou en mémoire d'une grâce obtenue : *Suspendre des* EX-VOTO *dans une chapelle. Peindre un* EX-VOTO.

— Par dénigr. Peinture grossièrement exécutée : *C'est un misérable peintre d'*EX-VOTO. *La dénomination d'*EX-VOTO *est passée ironiquement dans le langage de l'art, pour qualifier un mauvais tableau.* (Boutard.)

— Fam. Témoignage de reconnaissance : *Vous me devez un bel* EX-VOTO *pour vous avoir tiré de là. Il ne suffit pas d'avoir en soi le germe du génie, il faut encore que des circonstances heureuses lui viennent en aide et le développent; il n'est pas de grand homme qui ne doive un* EX-VOTO *à la fortune.* (A. Fée.)

— **Encycl.** Dans les temples de l'antiquité, les guerriers venaient suspendre leurs boucliers et leurs glaives après le combat; les athlètes y déposaient les trépieds et les couronnes du triomphe; les femmes y apportaient des voiles, des ceintures et souvent même leur chevelure. Les riches offrandes accumulées dans le temple de Delphes et dans celui de Diane à Ephèse n'avaient pas peu contribué à l'illustration de ces lieux fameux.

Mais ce fut surtout le christianisme qui multiplia et diversifia les *ex-voto;* les autels de Marie, plus que tous les autres, en furent surchargés. Tantôt c'étaient de simples verrières, au bas desquelles les donateurs se faisaient représenter agenouillés et tenant leur offrande à la main; d'autres fois, c'étaient des plaques commémoratives indiquant la grâce obtenue de la toute-puissance divine par l'intercession de la sainte Vierge ou de quelque saint. Beaucoup d'offrandes proviennent des marins, exposés à tant de dangers : de là ces petits navires, ces tableaux représentant grossièrement des naufrages. Ailleurs, ce sont des bras ou des jambes de cire, des béquilles, etc., rappelant les maux dont on a été guéri. En Franche-Comté, on voit souvent dans une grotte ou dans quelque tronc d'arbre un *Dieu de piété*, petite image de Jésus ou de la Vierge, près de laquelle on suspend des offrandes.

Nous n'essayerons pas de nommer tous les sanctuaires élevés à la Vierge et où les *ex-voto* se sont entassés. Pour ne citer que de mémoire et au vol de la plume, nous signalerons : en France, Notre-Dame-des-Victoires, généralement connue sous le nom d'église des Petits-Pères; Notre-Dame-de-Liesse (Aisne); Notre-Dame-de-Bon-Secours, près de Rouen; Notre-Dame-de-Délivrance, où les marins viennent pieds nus faire hommage de leurs habits, tout trempés d'eau de mer, comme signe d'un péril conjuré; Sainte-Anne-d'Auray (Bretagne); Notre-Dame-de-Fourvière, d'où Pie VII bénit toute la France; Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille. En Belgique, c'est Notre-Dame-de-Halle, où l'historien Juste-Lipse suspendit sa plume d'argent. En Pologne, c'est Notre-Dame-de-Calvaria, où l'opprimé va rêver à la liberté. En Italie, c'est Sainte-Marie-Majeure, véritable monde de marbre et la plus belle des quarante-six églises que Rome a dédiées à la Vierge. Dans la péninsule, c'est Notre-Dame-du-Mont-Serrat, où Charles-Quint se rendit jusqu'à huit fois, et dont l'un des piliers porte encore l'épée de saint Ignace. C'est enfin, au milieu des mers, Notre-Dame-de-Lampadouze, placée sur un îlot désert et éclairant de sa lumière mystique l'obscurité des nuits.

Nous croyons qu'on peut, sans témérité, affirmer que les beaux jours des *ex-voto* sont passés, et les temps sont proches où l'on n'ira plus visiter les sanctuaires dont nous venons de faire l'énumération que pour y contempler les monuments toujours curieux de la foi de nos pères. Mais cette foi avait quelque chose de touchant, il faut en convenir, et les poëtes regretteront plus d'une fois que notre froide raison ait tari la source de tant d'illusions consolantes.

EXYPNEUSTE s. m. (è-gzi-pneu-ste — du gr. *ex*, hors de; *upnos*, sommeil). Erpét. Genre de reptiles sauriens, qui paraît être identique au genre sauvegarde.

EXYSTON s. m. (è-gzi-ston). Entom. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des ichneumoniens, parasites des chenilles.

EYALET s. m. (è-ia-lè). Nom des gouvernements turcs, qu'on appelle aussi PACHALIKS.

EYB (Albert VON), écrivain allemand, né en 1420, mort en 1475. Il reçut les ordres, devint chanoine, puis archidiacre de Würtzbourg, et enfin camérier du pape Pie II. Von Eyb a écrit : *Margarita poetica* (Nuremberg, 1472, in-fol.); *S'il convient à un homme de se marier ou non* (Augsbourg, 1474, in-fol.); le *Miroir des mœurs* (Augsbourg, 1511, in-fol.); une traduction de deux comédies de Plaute et d'une comédie d'Ugolini (Augsbourg, 1514, in-4°). On lui attribue aussi un *Dialogue entre un paysan et la Mort* (1477).

EYBAR, bourg d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 35 kilom. S.-O. de Saint-Sébastien; 4,000 hab. Fabrication d'armes à feu et d'armes blanches pour le compte de la manufacture nationale de Placencia. Dans les environs, au sommet de la montagne d'Arriate, qui forme un plateau planté de chênes et de hêtres gigantesques, se voit un joli ermitage dédié à la *Natividad de Nuestra Señora*.

EYBLER (Joseph D'), compositeur allemand, né à Swechat, près de Vienne, en 1764, mort en 1846. Il entra, vers l'âge de onze ans, au séminaire de musique de Vienne, où il fit ses études littéraires en même temps qu'il prenait des leçons de chant, de violon et d'harmonie; puis, son instruction terminée, il se mit sous la direction d'Albrechtsberger pour apprendre la composition. Après son départ du séminaire, il fut réduit pour vivre à donner des leçons de musique, bien qu'aidé par Joseph Haydn, qui était lié avec son père. Le grand artiste secourut, de sa bourse et de ses conseils, le fils de son ami. Ce fut aussi vers ce temps qu'il fit la connaissance de Mozart, alors occupé des répétitions du *Cosi fan tutte*, et l'illustre maître employa Eybler, dont il estimait hautement le talent, à diriger au piano les répétitions de son opéra, pendant que lui-même achevait sa